

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 439

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

439

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 439 2 février 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

La parole aux militants

Le parti socialiste suisse a décidé de ne rien décider; nous ne saurons qu'en avril s'il se prononce pour le référendum contre la police fédérale de sécurité. Or le parlement doit adopter définitivement ce projet à sa session de mars; l'affaire est entendue et la gauche n'obtiendra rien à cette occasion. Alors pourquoi attendre ?

Le parti socialiste n'a pas trouvé le temps, au cours des derniers mois, de débattre le fond du problème. Sa députation a eu ainsi les mains libres et a pu étaler ses divisions, certains parlementaires refusant d'entrer en matière, d'autres n'acceptant que la lutte contre le terrorisme, d'autres enfin défendant le projet.

Certes, l'actualité a montré que la Suisse n'est pas à l'abri d'actes terroristes, mais est-ce une raison pour soutenir ou hésiter à combattre un projet qui déborde largement la lutte anti-terroriste, qui vise en fait à mettre en place un instrument de contrôle social ?

Si l'appareil socialiste tergiverse et sous-estime le danger, c'est à la base, sections et partis cantonaux, de réagir et d'organiser dès maintenant la lutte contre le projet Furgler.

Pierre Béguin, solitaire

Il y a vingt-cinq ans, Pierre Béguin, qui vient de mourir, menait un combat presque désespéré pour sauver la liberté d'expression des journalistes. Le conflit de la « Gazette de Lausanne », prise en main par une équipe de la Ligue vaudoise, provoqua bien des remous et le « Libéral Vaudois », organe officiel du Parti libéral, publia en juin 1953 un numéro spécial sur cette affaire qui divi-

sait la bourgeoisie vaudoise. Depuis lors bien de l'eau a coulé dans la Venoge... et la « Gazette de Lausanne » n'est plus ce qu'elle était.

On ne va pas ajouter au concert de regrets et de louanges posthumes qui ont marqué, à juste titre, la mort de Pierre Béguin, lutteur et « naïf » infatigable, dans tous les journaux romands et suisses. Un rappel, cependant, sur un point de sa biographie curieusement absent de la plupart des textes que nous avons lus. Pierre Béguin a consacré quelques années de sa vie à l'animation, à Lausanne, d'un Centre de recherche et de promotion de la presse suisse. Un instrument au service des éditeurs, d'abord, bien sûr, mais aussi un outil qui aurait pu mener à une plus grande transparence de la presse dans notre pays. Ceci expliquant peut-être cela, on doit se souvenir qu'au moment critique, les appuis lui firent défaut en Suisse romande pour persévérer efficacement dans son entreprise.

Réalité et papier glacé

A Zoug, comme dans plusieurs villes suisses, devait avoir lieu une exposition « Campagne pour les droits de l'homme 1978 ».

Un jour avant l'ouverture la municipalité retirait l'autorisation préalablement accordée. Motifs : le discours d'inauguration, qui devait être prononcé par le vice-président de la Fédération suisse des typographes, aurait donné à la manifestation un caractère d'agitation unilatérale; d'autre part l'exposition présentait des attaques contre Brown Boveri et sa politique en Amérique latine.

Une nouvelle confirmation que les droits de l'homme sont un problème qui concerne toujours les autres. Un nouvel exemple qui montre que la politique d'information de l'industrie suisse se fait exclusivement sur papier glacé, à la rigueur à coup de pages publicitaires et que les autorités sont là pour le faire comprendre.